

**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**FAUNE QUÉBEC**

**LA GESTION DE LA FAUNE  
DANS LE MILIEU FORESTIER**

**DOCUMENT DE RÉFLEXION PRÉPARÉ À L'INTENTION DE  
LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA  
GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE**

QUÉBEC, 14 OCTOBRE 2004

**Référence à citer** : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs 2004. La gestion de la faune dans le milieu forestier. Document de réflexion préparé à l'intention de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Faune Québec. 12 pages.

## AVANT-PROPOS

Le 30 juin 2004, le Conseil des ministres adoptait le décret qui mettait en vigueur la *Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec* et créant Faune Québec, un secteur à part entière du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP).

Même si l'acquisition de nouvelles connaissances et la mise en commun des expertises semblent garantes du succès de la nouvelle structure administrative, Faune Québec croit pertinent de souligner le rôle de premier plan qu'il a joué, jusqu'à maintenant, dans le développement de la gestion intégrée des ressources au Québec, tant avec le secteur Forêt du MRNFP qu'avec ses partenaires fauniques. Cette expérience privilégiée a permis de développer, au fil du temps, une expertise assez réaliste des outils à mettre en place pour parvenir à un aménagement forestier durable. C'est la raison pour laquelle, Faune Québec dépose à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise un document de réflexion qui a pour but de partager, avec les membres de la Commission, sa vision et les pistes de solution pour favoriser la gestion intégrée des ressources en territoire forestier.

Le présent document expose des éléments provenant de réflexions effectuées, entre autres, lors de la révision du régime forestier, ainsi que lors des consultations de l'automne 2003 sur les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) du milieu forestier. Les documents produits à ces diverses occasions exposent plus en détail les enjeux touchant la faune et ses habitats dans un contexte d'aménagement forestier durable. En ce qui concerne plus spécifiquement les OPMV, les propositions issues des discussions du printemps 2004 entre Faune Québec, Forêt Québec et le secteur Forêt du MRNFP constituent un pas significatif dans la prise en compte des enjeux fauniques en aménagement forestier.

Compte tenu des modifications de coupes découlant de la révision du régime forestier, et de l'adoption récente des OPMV, il y a lieu de suivre de près les résultats de ces mesures sur les habitats fauniques et d'apporter si nécessaire des ajustements aux techniques et aux échéanciers adoptés à ce jour. Une plus grande coordination des efforts de l'ensemble des utilisateurs du milieu forestier public est aussi souhaitée surtout dans le domaine de la préparation des plans d'intervention, de la planification et de l'entretien du réseau routier.

**TABLE DES MATIÈRES**

AVANT-PROPOS .....	iii
TABLE DES MATIÈRES .....	iv
LE ROLE ÉCOLOGIQUE ET L'IMPORTANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA FAUNE.....	1
LA FAUNE ET L'UTILISATION DURABLE DU MILIEU FORESTIER .....	2
▪ Les principes directeurs .....	2
▪ Les enjeux et les pistes de solutions .....	3
- Améliorer la prise en considération de l'ensemble des ressources du milieu forestier .	3
Piste de solution : prendre en considération l'ensemble des ressources du milieu forestier dans l'aménagement.....	4
- Les habitats terrestres menacés ou fortement modifiés.....	4
○ Les vieilles forêts .....	4
Piste de solution : les vieilles forêts.....	4
○ Des pratiques forestières qui altèrent de nombreux habitats.....	5
Piste de solution : promouvoir la gestion écosystémique et tenir compte des besoins de la faune dans le mode de calcul de la possibilité forestière .....	5
○ L'intégrité des habitats aquatiques.....	6
Piste de solution : maintenir l'intégrité de l'habitat du poisson et des milieux aquatiques .....	6
- Un cadre légal et réglementaire trop rigide.....	7
Piste de solution : déléguer l'application du cadre réglementaire aux gestionnaires régionaux.....	7
CONCLUSION.....	8

## **LE RÔLE ÉCOLOGIQUE ET L'IMPORTANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA FAUNE**

La forêt couvre au Québec près de 765 000 km<sup>2</sup>. Des grandes forêts feuillues de l'Outaouais à la grande pessière nordique de la Côte Nord, en passant par les sapinières de la Gaspésie, le Québec forestier se caractérise par une faune riche et diversifiée. On y compte environ les deux tiers des 648 espèces de vertébrés terrestres et aquatiques recensées au Québec, ainsi que plusieurs milliers d'espèces d'invertébrés. Ces espèces animales, avec les espèces floristiques, constituent la plus large part de la diversité biologique du territoire québécois.

En matière de faune, deux enjeux majeurs doivent moduler l'aménagement du territoire forestier. Il s'agit, d'une part, de protéger la faune et ses habitats et, d'autre part, de la mettre en valeur. La protection de la faune touche l'ensemble des espèces, alors que la mise en valeur de la faune concerne principalement les espèces d'intérêt socio-économique, comme par exemple les espèces chassées, piégées, pêchées, observées ou photographiées.

La protection de la faune s'inscrit dans une optique de maintien de la biodiversité. Elle vise donc à assurer la pérennité des espèces et des habitats qui les supportent. De son côté, la mise en valeur de la faune, tout en souscrivant aux objectifs qui précèdent, vise le rendement optimal de la ressource faunique en vue de générer des retombées socio-économiques en région. L'atteinte d'un rendement optimal implique une saine gestion des niveaux de population ainsi qu'un aménagement adéquat des habitats. Dans ce contexte, l'aménagement forestier agit sur la faune en modifiant les habitats dont elle dépend.

La mise en valeur de la faune requiert également le maintien d'un cadre d'ambiance pour les utilisateurs de la faune, notamment dans les territoires fauniques structurés. Au Québec, ces territoires comprennent principalement 21 réserves fauniques, 85 zecs et 191 pourvoires à droits exclusifs. À ces territoires s'ajoutent également 494 pourvoires sans droits exclusifs. Dans certaines régions, comme les Laurentides, l'Outaouais et la Capitale-Nationale, la superficie occupée par les pourvoires, les zecs et les réserves fauniques constitue plus de 70 % du territoire forestier public. Ainsi, en plus de modifier les habitats de la faune, l'aménagement forestier peut altérer plus ou moins fortement la qualité d'expérience des utilisateurs de la ressource faunique.

Les dépenses reliées à la faune, avec ou sans prélèvement, contribuent à l'essor économique des régions; elles varient de 33,3 M\$ pour le Nord-du-Québec à 228,3 M\$ pour la Montérégie. En outre, 31 % des dépenses reliées à la faune à la grandeur du Québec sont effectuées dans les régions ressources ce qui favorise le maintien de l'activité économique dans ces régions.

Par ailleurs, l'appui des citoyens à la protection et à la mise en valeur de la faune ne se dément pas : 710 000 Québécois pratiquent ou se disent intéressés à pratiquer la chasse, 2 400 000 Québécois pêchent ou se disent intéressés à pratiquer la pêche et 2 400 000 Québécois fréquentent, présentement, la nature pour la pratique d'activités de plein air. Juste en l'an 2000, 26 000 citoyens du milieu rural ont investi temps et argent dans l'entretien, la restauration ou l'achat de terrains pour nourrir ou abriter la faune. Quelque 34 800 autres se sont impliqués dans la conservation et la restauration de sites naturels, générant ainsi un total de dépenses accumulées de 86,4 M\$. Cela démontre que les citoyens accordent une grande importance à la conservation de la faune et des milieux naturels dans le paysage rural du Québec.

## LA FAUNE ET L'UTILISATION DURABLE DU MILIEU FORESTIER

### ▪ Les principes directeurs

La Convention internationale de Rio de Janeiro définit la biodiversité comme étant : *La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, des écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.* La faune et ses habitats constituent donc une part importante de la biodiversité.

En adhérant à la convention de Rio portant sur la diversité biologique, le Québec s'est engagé à :

- Maintenir toutes les composantes de la biodiversité;
- Utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- Assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La mise en œuvre de ces engagements doit reposer sur un certain nombre de principes directeurs touchant la gestion du territoire forestier et de ses ressources :

- Dans la foulée de la Convention sur la diversité biologique et de la Stratégie québécoise sur la biodiversité, le *maintien de la biodiversité* doit primer sur tous les autres objectifs qui concernent la gestion du territoire forestier et de ses ressources;
- Les connaissances relatives à plusieurs composantes du milieu forestier, de même que celles portant sur les conséquences de nombreuses activités d'aménagement sont souvent limitées; ce niveau d'incertitude doit inciter à adopter une approche prudente de la gestion du milieu forestier, en appliquant d'une manière éclairée le *principe de précaution*;
- Une saine gestion du milieu forestier doit s'inspirer des processus naturels qui régissent la forêt; une *gestion écosystémique* de la forêt constitue ainsi la pierre d'assise de l'utilisation durable du territoire et de ses ressources;

- En milieu forestier, l'utilisation optimale d'un territoire diversifié comportant de multiples ressources doit résulter d'une véritable *concertation* impliquant la participation équitable des divers acteurs aux décisions touchant la planification de l'aménagement et l'utilisation des ressources; la *transparence* du processus représente alors une garantie de son acceptabilité auprès du public;
- L'évolution du contexte socio-économique et l'acquisition de données nouvelles requièrent une attitude flexible dans la mise en œuvre des décisions de gestion et d'aménagement; une approche de *gestion adaptative*, pouvant impliquer une remise en cause de certains choix d'aménagement et laissant place à des ajustements doit être privilégiée en territoire forestier.

### **Les enjeux et les pistes de solution**

#### **- Améliorer la prise en considération de l'ensemble des ressources du milieu forestier**

Le législateur a choisi de faire reposer la *Loi sur les forêts* sur le concept de l'aménagement durable des forêts, dont l'un des fondements repose sur le maintien de la biodiversité. Le dossier de la biodiversité est complexe : aires protégées, espèces floristiques et fauniques, écosystèmes rares ou exceptionnels et, par conséquent, la gestion de la diversité biologique requiert une approche pluridisciplinaire. En milieu forestier, la biodiversité relève principalement de deux organismes gouvernementaux, soit le ministère de l'Environnement (aires protégées, flore, eau, milieux humides, etc.), et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (parcs de conservation, habitats fauniques, faune exploitée, espèces menacées et vulnérables, Règlement sur les normes d'intervention forestières (RNI), écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV), etc.), chacun ayant ses propres champs de responsabilité.

Il peut sembler *a priori* évident d'intégrer les besoins de la faune dans un modèle de développement durable de la gestion des forêts, mais la prise en compte de ses impératifs est complexe et exige l'avis d'experts dans le cadre d'une démarche concertée.

Par exemple, faute de moyens, certaines composantes relatives aux habitats de la faune forestière (brout, bois mort, obstruction visuelle, etc.) ne peuvent être adéquatement documentées. Il convient donc, à tout le moins, pour un certain nombre de variables d'habitat, d'envisager la possibilité de les intégrer aux procédures actuelles d'inventaire forestier. De même, la mise en place de programme de suivi ou d'indicateur de la bonne santé du milieu forestier doit tenir compte des différentes ressources, notamment des écosystèmes, de la forêt et de la faune.

Les programmes de financement accessibles aux intervenants forestiers devraient de plus en plus refléter le caractère pluriel et multiresource du territoire forestier, permettant un développement harmonieux et un juste équilibre entre les diverses ressources du milieu. En forêt privée, il convient de saluer l'initiative de la Fondation de la faune du Québec, dont le récent *Cadre de soutien financier pour la confection de plans d'aménagement forêt-faune* vient davantage concrétiser la prise en compte du caractère multiresource de la forêt sur terres privées.

**Piste de solution : prendre en considération l'ensemble des ressources du milieu forestier dans l'aménagement**

L'intégration récente du secteur Faune au MRNFP constitue une opportunité à saisir pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'ensemble des ressources en territoire forestier et améliore la cohérence des actions.

Le flux d'information, l'acquisition de connaissances et le partage de données doivent faciliter l'accès à des outils d'analyse d'intérêt commun telle la banque d'information SIEF. Cela devrait permettre d'intensifier le caractère pluridisciplinaire de la gestion du territoire forestier et, peu à peu, d'intégrer à l'analyse forestière un certain nombre de variables fauniques d'intérêt. Un programme de suivi et des indicateurs devraient refléter ce caractère pluridisciplinaire de la gestion. **La gestion forestière se doit d'être adaptative et prendre en compte les impacts présentés sur l'environnement, notamment sur la biodiversité, et non uniquement sur la possibilité forestière.**

Enfin, les divers programmes de financement du gouvernement touchant le milieu forestier pourraient favoriser davantage l'aménagement multiressources.

**- Les habitats terrestres menacés ou fortement modifiés**

o *Les vieilles forêts*

Une partie importante des vieilles forêts sont situées au nord de la limite nordique de l'attribution des droits de coupes. Dans la partie assujettie à la récolte de matières ligneuses, il faut en maintenir une proportion représentative de ce type de milieu, ce qui constitue une contrainte importante pouvant amener à une perte de possibilités forestières.

Afin de contribuer à la conservation d'une quantité suffisante de forêts mûres et surannées, le MRNFP va délimiter un réseau de refuges biologiques et implanter des îlots de vieillissement en fonction du portrait actuel de ces types de forêts. Le plan d'action québécois sur les aires protégées va aussi contribuer à la conservation de bloc important de vieilles forêts.

**Piste de solution : les vieilles forêts**

Puisque le scénario de l'OPMV est prévu à long terme (20 ans), que la mise en place des aires protégées va aussi prendre un certain temps et que l'introduction de pratique de coupes mosaïques peut apporter des solutions sur la création de massifs, il est important de suivre de près les résultats obtenus dans l'ensemble de ses efforts et de procéder à des ajustements d'échéancier selon les progrès réalisés. Il sera aussi nécessaire de prévoir une certaine connectivité entre ces vieilles forêts, favorisant la circulation de la faune qui y vit.

○ *Des pratiques forestières qui altèrent de nombreux habitats*

Une coupe forestière ne représente pas systématiquement une intervention négative vis-à-vis des habitats de la faune forestière et, on s'entend pour dire, que les activités de récolte et les traitements sylvicoles auront des effets variables sur la faune et ses habitats. D'une manière générale, le problème principal se situe au niveau de la répartition des interventions dans l'espace et dans le temps. À cet égard, les coupes totales agglomérées et les éclaircies précommerciales pratiquées sur de grandes superficies constituent de bons exemples de travaux forestiers dont les impacts fauniques négatifs ont été documentés ou sont appréhendés.

Les effets d'une répartition inadéquate des interventions forestières se font donc sentir sur les habitats de la faune, de même que sur la qualité d'expérience des utilisateurs de la ressource. À titre d'exemple, les stratégies actuelles d'aménagement des forêts peuvent contribuer à une détérioration de l'habitat du caribou forestier, espèce qui sera bientôt désignée vulnérable au Québec. Par ailleurs, des coupes forestières agglomérées peuvent toucher en peu de temps toute la superficie d'une pourvoirie ou d'un terrain de piégeage affectant ainsi la rentabilité de l'entreprise et la poursuite de l'activité. La coupe mosaïque (CMO) constitue un pas dans la bonne direction pour contrer les effets négatifs à court terme.

**Piste de solution : promouvoir la gestion écosystémique et tenir compte des besoins de la faune dans le mode de calcul de la possibilité forestière**

Essentiellement, la gestion écosystémique se veut une approche écologique de la gestion des ressources naturelles qui vise à assurer le maintien d'écosystèmes productifs, diversifiés et en santé. En pratique, cela implique que les pratiques forestières doivent, autant que faire se peut, s'inspirer du régime des perturbations naturelles qui caractérise une forêt donnée. Le concept d'aménagement forestier durable implique aussi qu'il faille, en même temps, tenir compte des besoins sociaux et économiques dans les scénarios d'aménagement forestier. Dans le cas de la forêt boréale, il était nécessaire d'adapter rapidement la stratégie d'aménagement pour combler les besoins d'habitats du caribou forestier, en conservant de grands blocs de forêts intacts. L'orientation ministérielle relative à la protection de l'habitat du caribou forestier, la mise en place d'un réseau d'aires protégées, de même que le développement d'alternatives à la coupe mosaïque dans le domaine de la pessière à mousses constituent autant de démarches positives en ce sens.

Enfin, dans une perspective d'aménagement forestier durable, il est nécessaire d'intégrer d'avantage certains intrants fauniques, *a priori*, dans les plans généraux d'aménagement forestier ou dans les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées.

○ *L'intégrité des habitats aquatiques*

De tous les facteurs associés aux interventions forestières qui agissent négativement sur les habitats fauniques en forêt, la voirie forestière génère les impacts les plus significatifs et les plus permanents sur l'habitat du poisson en causant une sédimentation parfois importante dans le réseau hydrographique des forêts québécoises. Cette sédimentation cause de nombreux problèmes tels la dégradation du milieu aquatique et le colmatage des frayères, qui ont un impact direct sur le maintien des populations (biodiversité) ainsi que sur les rendements de pêche dans les lacs et les cours d'eau. Elle peut également causer des maladies ou même la mortalité de divers organismes aquatiques.

Une meilleure conformité au RNI n'est pas suffisante, il doit être combiné à de saines pratiques de planification et de gestion de la voirie forestière. En ce sens, il faut chercher entre autres à réduire le nombre de traverses par kilomètre de chemin forestier. Par ailleurs, l'entretien du réseau routier forestier, incluant les traverses de cours d'eau, est un autre problème préoccupant, car les infrastructures vieillissantes causent souvent de la sédimentation dans les cours d'eau environnants.

À la manière des cours d'eau qu'on pourrait considérer comme les vaisseaux sanguins de la forêt, les zones humides en constituent les reins, en regard de leur rôle épurateur et régulateur. Ces portions de territoire forestier improductif (du point de vue de la matière ligneuse) sont souvent perçues uniquement comme des contraintes à l'implantation du réseau routier.

**Piste de solution : maintenir l'intégrité de l'habitat du poisson et des milieux aquatiques**

Afin de réduire les impacts sur l'habitat aquatique, le MRNFP a développé un indicateur de cas graves d'érosion. Cet indicateur sera utilisé comme mécanisme de gestion en complément à la réglementation (RNI). **De plus, une meilleure planification du réseau routier, conjuguée à une imputabilité à court et à long terme du bénéficiaire de CAF et l'ensemble des autres utilisateurs du territoire permettrait de viser avec plus de justesse une cible se rapprochant de l'objectif recherché, soit « éviter l'apport externe de sédiments dans les cours d'eau ».** La concertation entre tous les bénéficiaires travaillant sur une même aire commune ou unité d'aménagement forestier est un moyen à la fois simple et concret pour réduire le nombre de traverses de cours d'eau utilisées par l'industrie forestière.

L'aménagement forestier doit également tenir compte de l'importance des zones humides et contribuer à leur préservation. À cette fin, il existe des outils d'aide à la planification<sup>1</sup> qui prennent en compte les zones humides en territoire forestier, en permettant notamment de les ordonner en fonction de leur importance dans un territoire donné. Il est important d'inclure de tels outils afin de contribuer à la sauvegarde de ces milieux essentiels dans les processus de planification.

<sup>1</sup> Par exemple, *l'Outil d'aide à la protection des milieux humides forestiers en terre publique*, produit récemment par le Comité d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA).

### - Un cadre légal et réglementaire trop rigide

Tel que conçus, les lois et règlements actuels qui régissent l'aménagement forestier peuvent être perçus comme étant trop rigides et inaptés à fournir la souplesse nécessaire pour tenir compte des particularités régionales.

Un contexte réglementaire trop rigide et complexe impose des limites sérieuses à l'efficacité des processus de concertation qui ont cours dans les diverses régions du Québec. En effet, des solutions parfois novatrices apportées par l'une ou l'autre des parties prenantes à une table de concertation peuvent *a priori* être rejetées car non conformes à la réglementation ou à des normes ou guides en vigueur et ce, même si elles concourent à l'atteinte d'objectifs de protection ou de mise en valeur. Certes la *Loi des forêts* (art. 25.2 et 25.3) permet de déroger à la réglementation en vigueur, mais la démarche à entreprendre pour y arriver peut être une source de démotivation pour certains.

#### **Piste de solution : déléguer l'application du cadre réglementaire aux gestionnaires régionaux**

Il est proposé d'envisager que les responsabilités et pouvoirs relatifs à l'adaptation de certaines mesures (OPMV) ou règlements (RNI) ainsi que l'application des articles 25.2 et 25.3 soient assouplis pour les rendre plus fonctionnels tel qu'adoptés dans les dossiers d'intervention forestière par les autochtones. L'objectif poursuivi demeure toujours, tout en souscrivant aux lignes directrices nationales, de privilégier localement une plus grande flexibilité  **dans l'application d'une mesure équivalente ou supérieure à celle existante en matière de protection d'une ressource particulière**. Ces dispositions doivent s'appuyer sur le principe de précaution.

## CONCLUSION

La faune fait partie des ressources forestières et sa gestion doit se faire de façon durable dans le cadre d'une stratégie de maintien de la biodiversité. La coupe de bois a des impacts sur les habitats fauniques, plus particulièrement les vieilles forêts et le milieu aquatique. De plus, la répartition des interventions forestières dans l'espace et dans le temps a un impact sur la faune et la qualité d'expérience des utilisateurs de cette ressource renouvelable.

Certaines améliorations des pratiques forestières ont déjà été constatées avec l'augmentation des techniques de coupes par mosaïque, l'adoption de l'OPMV et la désignation des différents types d'aires protégées.

Des efforts importants doivent maintenant être consacrés au suivi de l'impact de ces mesures sur les écosystèmes forestiers et des ajustements apportés aux échéanciers de mise en œuvre selon les résultats obtenus. Le cadre réglementaire applicable aux récoltes de matières ligneuses doit encourager l'implication des gens du milieu et, les gestionnaires régionaux doivent avoir une certaine latitude dans la mise en œuvre des consensus régionaux.